

Obligations

L'intelligence artificielle et protection du consommateur, quand l'addition ne passe pas, la Cour de Justice s'en mêle !

Le 25 novembre 2024, la Cour de justice de l'Union européenne a été saisie¹, pour la première fois, sur question préjudicielle en interprétation du Règlement européen sur l'intelligence artificielle². Dix-sept questions ont été soumises à la Cour, concernant les conséquences juridiques de l'utilisation d'un système d'intelligence artificielle (ci-après IA) dans l'établissement des factures téléphoniques dans le cadre d'un contrat entre un consommateur et son fournisseur.

Ce contentieux amènera la Cour à se prononcer sur des thématiques centrales telles que la transparence algorithmique et l'accès aux codes sources comme condition à l'exécution de bonne foi et de loyauté contractuelle, la responsabilité des parties en cas de décisions automatisées, ainsi que la portée du consentement - non vicié - dans les relations contractuelles.

Cette affaire révèle la porosité croissante entre régulation algorithmique, la protection des données et droit contractuel alors que la Commission européenne a annoncé ce 11 février 2025³, le retrait proposition de directive sur la responsabilité en matière d'intelligence artificielle⁴.

Plus fondamentalement, cette affaire invite à repenser le droit des obligations et de contrats à l'ère algorithmique. L'automatisation des décisions contractuelles ne saurait justifier une dilution des droits fondamentaux ; elle impose, au contraire leur consolidation.

Saba Parsa ■

Assistante à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles
Avocate au barreau de Bruxelles

¹ CJUE, ord. YETTEL BULGARIA c.FB, 25 novembre 2024, C-806/24.

² Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008, (UE) n° 167/2013, (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

³ URL : https://commission.europa.eu/publications/2025-commission-work-programme-and-annexes_en?prefLang=fr&etrans=fr

⁴ URL : [proposition de directive sur la responsabilité en matière d'intelligence artificielle](#)